

(A)

(N<sup>o</sup> 179.)

## SENAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 28 AVRIL 1848.

---

### **Projet de loi qui augmente d'une somme de 800,000 francs, les crédits alloués pour la construction du canal latéral à la Meuse.**

*(Voir les N<sup>os</sup> 133, 155 et 254 de la Chambre des Représentants.)*

### **LÉOPOLD, ROI DES BELGES,**

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

Les crédits alloués par les lois du 16 mai 1845 et du 22 mars 1848 pour la construction du canal latéral de Liège à Maestricht sont augmentés d'une somme de huit cent mille francs (fr. 800,000).

Bruxelles, le 27 avril 1848.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,  
(Signé) VERHAEGEN, aîné.*

*Les Secrétaires,  
(Signés) TKINT DE NAEYER.  
DE VILLEGAS.*